

VP Bank AG, Vaduz

Rachat d'actions nominatives propres A sur la ligne de négoce ordinaire à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de VP Bank AG, Aeulestrasse 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, («VP Bank»), a été autorisé par l'assemblée générale du 24 avril 2015, à racheter ses propres actions jusqu'à un maximum de 10 % du capital-actions. Sur la base de cet autorisation VP Bank a décidé de racheter au maximum 120'000 actions nominatives propres A de CHF 10 nominale chaque (correspondant à 1.81 % du capital et à 1.00 % des droits de vote). Les actions nominatives A rachetées serviront à des acquisitions futures ou des buts du Treasury Management. La VP Bank ne détiendra en aucun cas plus d'actions nominatives propres A qu'il n'est autorisé en vertu de la décision de l'assemblée générale susmentionnée (max. 601'500 unités), correspondant à 10 % des capital-actions des actions nominatives A.

Le capital-actions de VP Bank inscrit actuellement dans le registre du commerce se monte à 66'154'167 CHF, divisé en 6'015'000 actions nominatives A de 10 CHF nominale chaque et 6'004'167 actions nominatives non cotées de 1 CHF nominale chaque.

L'offre de rachat est exonérée du respect des dispositions sur les offres d'achat publiques sur la base du ch. 6.1 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition.

Durée

Les rachats débuteront le 7 juin 2016 et se termineront au plus tard le 31 mai 2017 à la SIX Swiss Exchange. La société n'est pas tenue de racheter à tous moments des actions nominatives propres A; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. VP Bank se réserve le droit de terminer l'offre de rachat précocement.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle la Banque Cantonale de Zurich fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre VP Bank et la Banque Cantonale de Zurich. Cependant, VP Bank a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons.

Volume maximal journalier de rachat

Le volume maximal journalier de rachat selon l'art. 123 al. 1 let. c OIMF est visible sur l'adresse internet suivante de VP Bank : www.vpbank.com/aktienrueckkauf

Publications des transactions

Les transactions selon Cm 27 de la circulaire no 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013 s'effectue sur l'adresse internet de la VP Bank: www.vpbank.com/aktienrueckkauf

Informations non publiques

VP Bank certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

Propres actions

A la date du 3 juin 2016 VP Bank détenait:
– directement ou indirectement 515'958 actions nominatives propres A (7.80 % du capital et 4.29 % des droits de vote); et
– directement ou indirectement 126'812 actions nominatives propres B (0.19 % du capital et 1.06 % des droits de vote)

Actionnaires détenant plus de 3 % des droits de vote

Les ayants-droits économiques suivants détiennent plus de 3 % du capital et des droits de vote de VP Bank:

Stiftung Fürstl. Kommerzienrat Guido Feger, Allgemeines Treuunternehmen, Mercotrust Aktiengesellschaft, Personalstiftung des Allgemeinen Treuunternehmens, tous avec domicile Vaduz, Fürstentum Liechtenstein (détenteur indirect: Stiftung Fürstl. Kommerzienrat Guido Feger, Vaduz, Fürstentum Liechtenstein)¹⁾:
1'066'426 actions nominatives A (16.12 % du capital et 8.87 % des droits de vote)
4'530'047 actions nominatives B (6.85 % du capital et 37.69 % des droits de vote)

U.M.M. Hilti-Stiftung, Vaduz, Fürstentum Liechtenstein (détenteurs indirects: Ursula Zindel-Hilti, Markus Thomas Hilti, Martin Matthias Hilti, tous avec domicile Schaan, Fürstentum Liechtenstein)¹⁾:
546'409 actions nominatives A (8.26 % du capital et 4.55 % des droits de vote)
658'370 actions nominatives B (1.00 % du capital et 5.48 % des droits de vote)

Marxer Stiftung für Bank und Unternehmenswerte, Vaduz, Fürstentum Liechtenstein détenteurs indirect: Renate Marxer (Vaduz), Peter Marxer jun. (Schaan), Florian Marxer (Vaduz), Isabella Marxer (Vaduz), tous Fürstentum Liechtenstein)²⁾:
755'955 actions nominatives A (11.43 % du capital et 6.29 % des droits de vote)

Ethenea Independent Investors S.A., Luxembourg³⁾:
597'945 actions nominatives A (9.04 % du capital et 4.97 % des droits de vote)

VP Bank n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à la vente d'actions nominatives A dans le cadre de l'offre de rachat.

¹⁾ Selon le rapport annuel 2015 de VP Bank

²⁾ Etat au 4 juin 2016

³⁾ Etat au 10 mai 2016

Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.

Banque mandatée

VP Bank a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution de l'offre de rachat.

Numéro de valeur / ISIN / Symboles

Action nominative A VP Bank AG de CHF 10 nominal
31 548 726 / LI0315487269 / VPBN

Cet avis ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du CO.

This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.